REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 22 juin 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
Mme Laure MARCOCCIA-WARIN à Mme Isabelle DUJARDIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme DERAY Chrystel, M. BRAYARD Thierry.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2021DELIB0074 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE LA SALLE DAGUERRE EN THÉÂTRE DE BRY-SUR-MARNE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis la commission Culture du 16 juin 2021,

Considérant que la salle Daguerre n'a plus un usage polyvalent et est devenue une salle de spectacles ayant pour activité principale le théâtre,
Considérant que le changement de dénomination de la salle Daguerre en « Théâtre de Bry-sur-Marne » n'est pas de nature à porter atteinte à l'image de la commune, à heurter la sensibilité des personnes ou à provoquer un trouble à l'ordre public.

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de renommer, à compter du 1er juillet 2021, la salle Daguerre sise 1 Grande Rue Charles de Gaulle : « Théâtre de Bry-sur-Marne ».

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 juin 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne